



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 033-213305428-20230408-2023100804-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 8 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 8 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	01/04/2023
En exercice	14	Date de la séance	08/04/2023
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal		X	BEC Dominique
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	GISTAIN Marie-Angèle
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric		X	CASTREC Yves
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	CASTREC Yves
----------------------	--------------

**N° 2023/10-0804 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES
DIRECTES LOCALES 2023**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2023.

Il rappelle que malgré une réforme fiscale et une forte baisse de la base d'imposition prévisionnelle de la taxe foncière bâti fixée par l'État.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les taux d'imposition sur la commune suivant :



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213305428-20230408-2023100804-DE



Taxes	Bases prévisionnelles 2023	Taux d'imposition 2023
Foncière (bâti)	817 100	42,97
Foncière (non bâti)	37 800	39,69
Habitation	27 586	18,67
Produit attendu	371 261 €	

VOTE : **CONTRE 5** **ABSTENTION 1** **POUR 8**

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de
la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa
réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 8 avril 2023

A Vérac, le 11 avril 2023

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,

